

Public concerné

Tous les salariés du secteur du transport routier marchandise.

Objectifs de la formation

Objectifs de formation :

- Être acteur de la prévention des risques liés à son métier.
- Intervenir comme sauveteur secouriste du travail.

Objectifs pédagogiques :

- Observer et analyser des situations de travail issues de l'expérience professionnelle.
- Proposer des pistes d'amélioration remédiant aux situations dangereuses identifiées.
- Protéger, examiner, alerter ou faire alerter, secourir en cas d'accident du travail.

Contenu de la formation

- Les notions de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, dommage dans le milieu professionnel.
- Les risques du métier (TMS - RPS - Chutes -Risques routiers ...).
- Les AT et les MP, les conséquences pour une entreprise du secteur.
- L'analyse de situations de travail et la recherche de mesures de prévention.
- Le rôle de l'APS TRM et des acteurs impliqués dans une démarche de prévention.
- Le domaine et les modalités d'intervention du SST conformément au guide des données techniques.

Méthodes pédagogiques utilisées

- Apports de connaissances.
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié.

La formation se déroule sur 3 jours non consécutifs, organisée en alternance avec une période d'expérimentation et d'application dans l'entreprise.

Durée

3 jours soit 21 heures

Validation

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat de « Acteur Prévention Secours TRM » valable 24 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences d'acteur prévention secours du secteur du transport routier marchandise » (MAC) d'une durée de 7 heures.

Le titulaire du certificat « Acteur Prévention Secours TRM » est réputé détenir, par équivalence, le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail et le Certificat d'acteur PRAP (compétence IBC).

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie ? Risques Professionnels et l'INRS.